

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2016.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.

Nombre de votants : 12 et 13 à partir du point 2

Nombre de procurations : 2

PRESENTS : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LESNIOHSKI Simon. LACROIX Josie. GENTON Dominique. VANET-ROUX Laurence. OCTRUE Bruno. CLARET Nelly. ZABOROWSKI Dorothée. EPISSE Jean-Claude.

EXCUSES AVEC POUVOIR : ZABOROWSKI Dorothée à CORTES Daniel - JOLLY Myriam à ROBERT André

EXCUSES : BAILLOUD Monique.

ABSTENTS : NEMOZ Xavier. FERRATO Nicolas.

Secrétaire de séance : LACROIX Josie

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2016 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- ✚ Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier constituant l'ancienne salle des fêtes rue Impériale puis cession de ce local.
- ✚ Contrat de fourniture de propane
- ✚ Présentation du diagnostic éclairage public
- ✚ Préparation du 8 mai
- ✚ Compte rendu des diverses commissions

1. Désaffectation suivie du déclassement du domaine public puis cession de l'ensemble immobilier constituant la salle des fêtes sis route Impériale

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 14 novembre 2014 concernant le projet de cession du bâtiment cadastré section AE numéro 523, pour une superficie totale de 11 ares 86 ca, à ADVIVO, afin de réaliser une opération de réhabilitation permettant la création de logements à loyer modéré et d'une salle associative.

Cette cession, moyennant le prix symbolique d'un euro, est motivée par l'obligation de la commune de réaliser des logements à loyer modéré avant fin 2016. En contrepartie ADVIVO réalisera les travaux et vendra le rez-de-chaussée à la commune pour la réalisation d'une salle associative pour un prix d'environ de 410 000 € HT.

Vu que ces locaux ont servi à des associations ayant une mission de service public qui de ce fait, sont intégrés dans le domaine public communal de la commune. Il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité de service public, et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

La vétusté du bâtiment ne permet plus son utilisation et les associations utilisent le foyer d'animation rurale, permettant ainsi de constater la désaffectation du bien immobilier. Il peut donc être acté le déclassement du domaine public du bien pour un reclassement dans le domaine privé de la commune, en vue de sa cession.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- CONSTATE préalablement la désaffectation du domaine public de l'ensemble immobilier non affecté au fonctionnement du service public,
- APPROUVE son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,

- APPROUVE la procédure de cession de cet ensemble immobilier non affectée au service public, et cadastrée section AE n° 523 pour une superficie totale de 11 ares 86 ca à ADVIVO,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

2. Contrat de fourniture de propane

Madame le Maire présente une proposition commerciale d'un fournisseur de gaz propane pour le chauffage des bâtiments communaux.

La proposition manque d'information, il est décidé de le recevoir et de consulter d'autres fournisseurs avant de s'engager.

3. Présentation du diagnostic éclairage public

Présentation du diagnostic énergétique et technique du réseau d'éclairage public établi par le bureau d'études Alpha-jm dans le cadre du programme expérimental du SEDI.

Le nombre de coffrets de commande de l'éclairage public concernés par l'étude est de 17 et le nombre de foyers lumineux est de 242. (Voir conclusion en annexe)

4. Compte rendu des diverses commissions

- ✚ Projet de salle commune de spectacle sur la communauté de communes du pays roussillonnais
- ✚ Préparation du 8 mai – 10h30 place de l'église

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 21h05